



Votation communale référendaire du 22 octobre 2006

sur la

délibération du Conseil municipal de la Ville de Lancy du 30 mars 2006 ouvrant au Conseil administratif un crédit d'étude de 2 700 000 F destiné à poursuivre l'examen du dossier du centre socio-culturel de Lancy-Sud et de déposer les requêtes en autorisation de construire et les appels d'offres auprès des entreprises pour déterminer les coûts de construction de l'ouvrage.

TEXTE DE LA DELIBERATION

Vu le plan localisé de quartier No 28979 approuvé par le Conseil d'Etat le 19 janvier 1994

Vu le vote de principe du 27 octobre 2005 acceptant l'avant-projet du futur centre socio-culturel de Lancy-Sud comprenant : Maison de la Danse – salle des fêtes – bibliothèque-médiathèque – locaux associatifs et un café citoyen

Vu les rapports de la Commission des finances et logement et travaux et constructions, réunies, séances des 7 et 28 février 2006

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal, par 21 oui et 9 non,

D E C I D E :

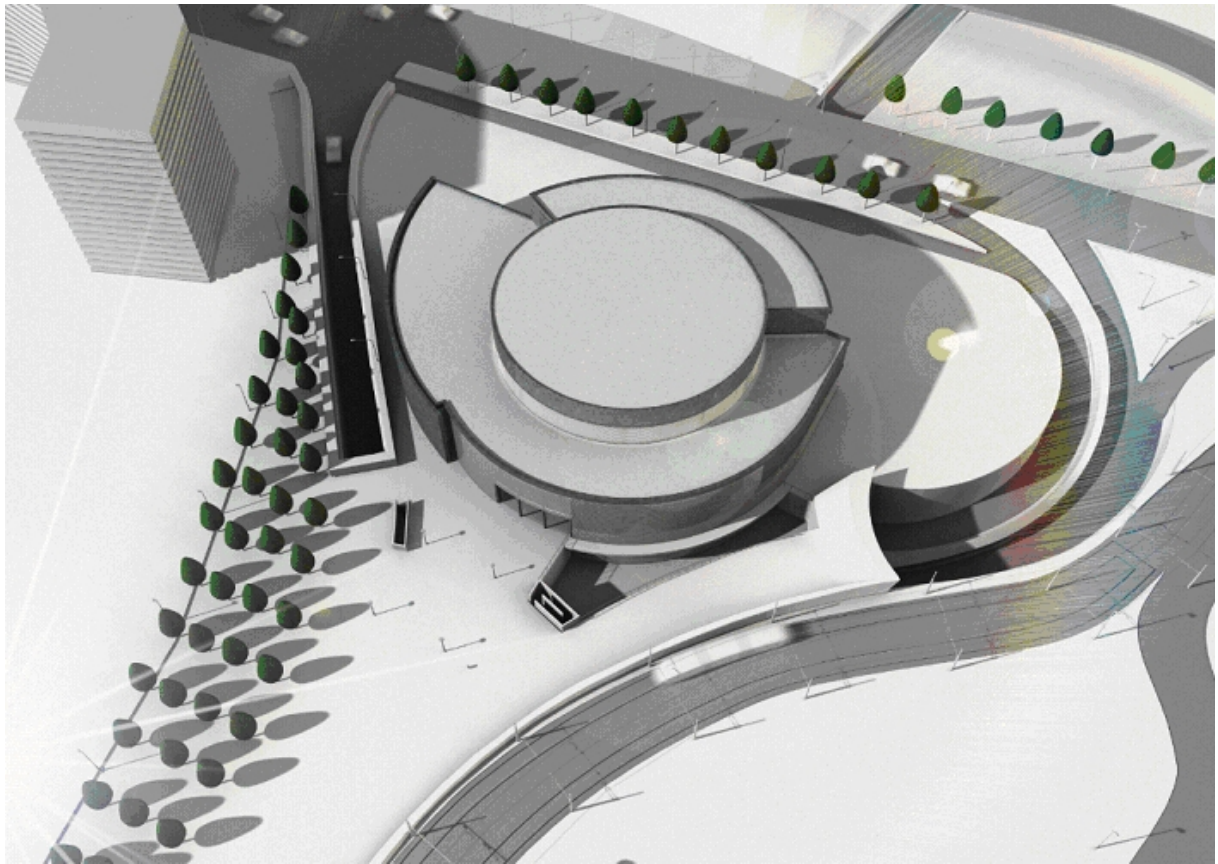
- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 2'700'000.-- destiné à poursuivre l'examen du dossier du centre socio-culturel de Lancy-Sud et de déposer les requêtes en autorisation de construire et les appels d'offres auprès des entreprises pour déterminer les coûts de construction de l'ouvrage
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 351510.503261
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 351510.143461
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2007 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2007 si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351500.331000

Par arrêté du 14 juin 2006, le Conseil d'Etat a fixé au 22 octobre 2006 la date de la votation communale référendaire ci-dessus.

Le citoyen qui accepte cette délibération doit voter OUI, celui qui la rejette doit voter NON

LE PROJET

Il y a près de 20 ans que le Centre socioculturel est en projet. Il est issu d'un concours d'architecture de 1987. Sa construction a été prévue en lien avec la couverture de l'avenue des Communes-Réunies, aux Palettes. Ce centre socioculturel est appelé à accueillir une salle des fêtes de 600 places, une bibliothèque multimédia, des locaux associatifs et une salle de spectacle modulable (200 à 500 places) dédiée à la danse contemporaine.



POSITION DES AUTORITES DE LANCY

Les autorités de Lancy invitent les électrices et les électeurs à voter :

OUI AU CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LANCY (APPELE EGALEMENT « L'ESCARGOT »)

Lancy n'est pas un village isolé et a besoin d'équipements à la hauteur de sa population, forte aujourd'hui de 27'500 habitants.

Le concept général du projet permet de regrouper en un seul lieu plusieurs activités culturelles déjà actives ou en passe de se développer sur la Commune, de manière à créer une importante synergie entre elles. Le projet permet également de créer un lien entre les quartiers des Palettes et Bachet-Pontets.

OUI A LA SALLE DES FETES (1er étage)

La nouvelle salle communale – les deux salles actuelles sont trop exiguës -, avec son gradin escamotable et son équipement technique, sera fonctionnelle et adaptable selon l'utilisation. Elle disposera d'une scène et de coulisses.

OUI A LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA (rez-de-chaussée)

Ce projet répond à un besoin des habitants de Lancy et de certaines communes voisines, en particulier de Plan-les-Ouates, qui est prête à financer une partie du budget de fonctionnement.

La bibliothèque multimédia fonctionnera en complément de la bibliothèque actuelle du Petit-Lancy et offrira au public des moyens modernes d'information et de communication : CD, DVD et autres médias électroniques, tout comme des possibilités d'accès et de formation à internet.

OUI AUX LOCAUX ASSOCIATIFS (rez-de-chaussée et sous-sol)

Depuis plusieurs années, les associations et sociétés actives à Lancy-Sud ont manifesté un besoin en locaux de rencontre et d'activités. Le collectif Palettes s'est ainsi constitué pour fédérer certaines de ces associations. D'autre part, le Centre Marignac exprime depuis longtemps le désir de développer des activités pour adolescents à Lancy-Sud. Enfin, des groupes de jeunes, en particulier musiciens, ont un besoin manifeste de locaux pour développer leur passion.

OUI A LA SALLE DE SPECTACLE DEDIEE A LA DANSE CONTEMPORAINE (sous-sol)

Cette salle de spectacle, qui n'existe nulle part à Genève, offrira à la région une animation culturelle unique et conjugue la volonté lancéenne de créer un lieu d'activité permanente dans le Centre socioculturel avec la recherche de locaux menée par l'Association pour la Danse contemporaine de Genève (ADC), pour créer une Maison de la Danse.

La Ville de Lancy est en discussion depuis 2001 avec l'ADC pour la préparation de ce projet, porté par la communauté de danse du canton, en partenariat avec l'Etat de Genève et la Ville de Genève qui assureront les trois-quarts des frais de fonctionnement de la salle, l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia.

L'ADC offre une **gestion artistique de la salle de spectacle, immédiatement opérationnelle, permanente et autonome.**

Qu'est-ce qu'une Maison de la Danse ?

- Un lieu vivant toute l'année, avec des **répétitions**, des **spectacles** (environ 150 représentations), des **festivals**, des **stages professionnels**, des **actions de sensibilisation** et de **pédagogie** en interaction avec les écoles et les habitants de Lancy.

- Un programme d'animation de proximité, conçu pour entrer en relation avec un public qui ne vient pas forcément au spectacle, avec des **conférences**, des **débats**, des **répétitions publiques gratuites et commentées**, ouvertes à tous.

- Un **centre de documentation** à mettre en relation avec la nouvelle bibliothèque multimédia, des projections de **films** et de vidéos.

- Une ouverture des locaux, fin juin, pour les **écoles de danses de Lancy**.

La danse contemporaine est en plein essor. Elle se développe partout en Suisse et à l'étranger. Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture ont mis sur pied un projet de réseau de centres chorégraphiques, dont le projet de Maison de la Danse à Lancy fait partie.

PARLONS DU COÛT !

Le coût de la construction, y compris l'équipement technique et le mobilier, est estimé à 45 millions de francs TTC. Un tiers environ de cette somme concerne la Maison de la Danse, les deux autres tiers sont répartis entre la salle des fêtes, la bibliothèque multimédia, les locaux associatifs, de musique etc. Le Fonds d'Équipement Communal, organe de subventionnement des communes, a été sollicité pour participer à hauteur de 5 à 6 millions à l'investissement de la Maison de la Danse.

CONCLUSION

Le Conseil administratif unanime et la majorité du Conseil municipal de la Ville de Lancy vous recommandent d'accepter le crédit d'étude de 2,7 millions du Centre socioculturel, en votant **OUI**, afin de confirmer la décision du Conseil municipal du 30 mars 2006.

Dire **OUI** au crédit d'étude permet de poursuivre l'étude du projet dans sa totalité, sur la base d'un concept mûrement concerté et réfléchi, conçu pour répondre le plus judicieusement aux besoins des Lancéens, tout en apportant une plus-value dans la vie sociale et culturelle communale.

ARGUMENTS DU COMITE REFERENDAIRE « NON A LA MAISON DE LA DANSE »

NON au gaspillage des deniers publics

Lors du vote du crédit d'étude proposé par le Conseil administratif (2,7 millions), les groupes libéral et radical ont, en séance plénière du Conseil municipal, demandé que ledit crédit soit scindé en quatre afin de pouvoir se prononcer séparément sur chacun des objets composant le centre socioculturel dit « L'Escargot ». La majorité du Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a préféré la voie de la globalité. De ce fait, les deux groupes politiques précités, opposés UNIQUEMENT au financement de la Maison de la Danse Contemporaine n'avaient d'autre choix que celui de refuser ce crédit global et de lancer un référendum pour en appeler à la population.

NON à 18 millions pour la Maison de la Danse, soit 35 % de nos impôts communaux

Pourquoi cette opposition ? Les partis libéral et radical estiment que la dépense de 18 millions, uniquement à la charge de la commune de Lancy, pour une construction d'intérêt cantonal, ne devait pas être supportée par les seuls contribuables lancéens. En effet, ce montant devra être emprunté et engendrera donc inévitablement une augmentation sensible des intérêts ainsi que la dette. Il y a aussi lieu de relever qu'une telle infrastructure engendrera également une dépense annuelle de fonctionnement estimée à 1,5 million de francs. Cette dépense sera totalement à la charge de la commune, et ce même si aujourd'hui tant le Canton que la Ville de Genève ont annoncé qu'ils y participeraient. Il n'est pas inutile de rappeler l'affaire du Théâtre de Carouge où du jour au lendemain la Ville a supprimé son soutien à ce théâtre, et le report des charges voulu par le Canton sur les Communes et ce de manière unilatérale et sans aucune concertation. Le risque est grand que ces engagements ne puissent pas être tenus. Nous n'aurons donc plus la capacité financière pour construire de nouvelles écoles (La Chapelle, les Marbriers...), développer notre politique en faveur de la petite enfance, des aînés ou des clubs de sports sans mettre en péril le budget communal et risquer une hausse d'impôt.

NON le refus de la Maison de la Danse ne remet pas en cause le centre socioculturel

Il faut rappeler que ce projet a vu son origine il y a plus de 20 ans et que le résultat primé suite à un concours ne comportait pas une telle installation. L'idée d'une Maison de la Danse Contemporaine est relativement récente et son abandon ne prêterait nullement la construction de l'Escargot.

Le crédit de 18 millions destiné à la Maison de la Danse Contemporaine s'inscrit dans le cadre d'un crédit global qui atteint plus de 60 millions avec le parking. Les contribuables lancéens sont-ils d'accord d'assumer une telle charge financière dont 18 millions uniquement pour une construction qui ne profitera qu'à une minorité ? Ne serait-il pas mieux d'allouer les espaces disponibles à des activités locales telles que sociétés communales, groupes de jeunes, crèches et autres activités locales dont bénéficierait l'ensemble des lancéens ?

Le Conseil administratif ainsi que le Conseil municipal (AdG, Socialiste, Verts, PDC) n'ont pas le droit de jouer avec votre argent pour simplement assouvir des besoins de prestige et d'ambition.

**C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir notre démarche
En votant NON lors de la votation du 22 octobre 2006**

OÙ ET QUAND VOTER

LE SCRUTIN SERA OUVERT :

a) **Vote par correspondance :**

Les électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote. Les votes par correspondance doivent parvenir au plus tard le samedi 21 octobre 2006, avant midi, au Service des votations et élections, 25, route des Acacias, case postale 1555, 1211 Genève 26.

b) **Dans les deux locaux de vote de la Ville de Lancy :**

Dimanche 22 octobre 2006 de 10h.00 à 12h.00

Lancy 1 (Grand-Lancy), école des Palettes, 60, av. des Communes-Réunies

Lancy 2 (Petit-Lancy), école du Petit-Lancy Village, nouveau bâtiment, 5-7, av. Louis-Bertrand

Les électeurs qui se présentent pour voter doivent obligatoirement se munir de leur carte de vote, d'une pièce d'identité ainsi que du matériel de vote.

IL EST IMPOSSIBLE DE VOTER SANS LA CARTE DE VOTE

A la question « Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lancy du 30 mars 2006 ouvrant au Conseil administratif un crédit d'étude de 2 700 000 F destiné à poursuivre l'examen du dossier du centre socio-culturel de Lancy-Sud et de déposer les requêtes en autorisation de construire et les appels d'offres auprès des entreprises pour déterminer les coûts de construction de l'ouvrage, voici les prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements :

LES SOCIALISTES	OUI
PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN	OUI
LES VERTS DE LANCY	OUI
RADICAL	NON
LIBERAL	NON
ALLIANCE DE GAUCHE DE LANCY	OUI
COMITE REFERENDAIRE "NON A LA MAISON DE LA DANSE CONTEMPORAINE"	NON
COMITE DE SOUTIEN AU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LANCY AVEC LA MAISON DE LA DANSE	OUI
LES AMIS DE GUILHERME BOTELHO POUR LA MAISON DE LA DANSE	OUI
NON AU FINANCEMENT DE LA MAISON DE LA DANSE	NON
NON A UNE HAUSSE D'IMPOTS	NON
OUI, L'ESCARGOT DOIT AVANCER, VITE !	OUI
UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE - SECTION UDC - LANCY	NON

